

HBG

FNB BANQUES
MONDIALES
HAMILTON

FNB Banques mondiales Hamilton
(auparavant FNB Banques mondiales Hamilton Capital)
(HBG, HBG.U : TSX)



HAMILTON ETFs
FINANCIAL SECTOR SPECIALISTS



Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	1
Faits saillants de nature financière.....	7
Rendement passé	10
Sommaire du portefeuille de placements	11

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....

13

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	14
États du résultat global	15
États de l'évolution de la situation financière	16
États des flux de trésorerie.....	17
Tableau des placements	18
Notes afférentes aux états financiers	21



RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Banques mondiales Hamilton (*auparavant FNB Banques mondiales Hamilton Capital*) (« HBG » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus simplifié du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HBG est de tenter d'obtenir un rendement global à long terme qui consiste en une plus-value du capital à long terme et en un revenu de dividendes régulier à partir d'un portefeuille géré activement et composé principalement de titres de participation de banques et d'autres institutions de dépôt situées dans divers pays.

Le FNB tente d'atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de titres de participation d'entreprises du secteur bancaire mondial. En investissant à l'échelle mondiale, Hamilton Capital, en qualité de conseiller en valeurs du FNB (le « conseiller en valeurs »), vise à tirer avantage des occasions les plus intéressantes du secteur bancaire mondial tout en réduisant le risque lié à la concentration dans un pays en particulier. Le portefeuille du FNB devrait généralement être composé de titres d'environ 40 à 60 banques et autres institutions de dépôt de plus de 10 pays, réparties géographiquement comme suit : environ 50 % aux États-Unis et au Canada, environ 25 % en Europe et environ 25 % dans d'autres pays. Toutefois, le nombre de positions et leur pondération par région pourraient varier selon l'évaluation, par le conseiller en valeurs, des occasions de risque-récompense les plus attrayantes. Pour certains marchés, les certificats



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

américains d'actions étrangères (« CAAE ») constitueront les principaux placements. Les placements de HBG peuvent être effectués dans des entreprises de tout pays, sous-secteur d'activité ou niveau de capitalisation du secteur bancaire mondial. Le conseiller en valeurs peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du FNB aux devises autres que le dollar canadien.

Les stratégies de placement du conseiller en valeurs tiennent compte à la fois d'une approche descendante et d'une analyse ascendante. Les éléments d'une approche descendante peuvent comprendre, notamment, la croissance favorable du produit intérieur brut (« PIB »), les tendances du taux d'inflation et des taux d'intérêt, les politiques fiscales et monétaires et les tendances réglementaires. Le processus d'investissement ascendant du conseiller en valeurs est fondé principalement sur la recherche fondamentale et des facteurs quantitatifs et techniques. Les décisions de placement reposent essentiellement sur une compréhension d'une société, de ses activités et de ses perspectives, notamment en ce qui concerne la croissance des bénéfices, la qualité des actifs, le capital et les réserves, ainsi que la composition des activités et la politique en matière de dividendes. Le conseiller en valeurs surveille et examine de façon continue les placements de HBG pour s'assurer qu'ils tirent parti des meilleures valeurs relatives.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-dessous la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-dessous; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-dessous est également fournie dans le prospectus, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.hamiltonetfs.com ou au site www.sedar.com, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- Aucune garantie quant à l'atteinte de l'objectif de placement
- Risque lié aux marchés
- Risque lié aux émetteurs
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque juridique et réglementaire
- Risques liés à la cybersécurité
- Volume d'opérations des placements sous-jacents
- Placements effectués à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- Rendement des banques et des institutions financières
- Évolution du cadre réglementaire du secteur mondial des services financiers
- Risque lié aux bourses étrangères
- Risque lié aux marchés étrangers
- Risque lié aux fluctuations des devises
- Risque de change
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié à l'utilisation d'options
- Risque lié à la valeur liquidative correspondante
- Risque lié aux distributions
- Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers
- Dépendance envers le personnel clé
- Conflits d'intérêts éventuels
- Risque lié aux contreparties
- Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
- Absence de propriété
- Risque lié aux bourses
- Risque lié à une fermeture hâtive
- Prix de rachat
- Risque lié à la concentration



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

- Risque lié à l'utilisation de données historiques
 - Risque lié à la faible capitalisation
 - Risque lié à la liquidité
 - Risque lié à la fiscalité
 - Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque lié à un placement dans un fonds de fonds
 - Risque lié aux fonds négociés en bourse (FNB)
 - Absence de marché actif et d'historique d'exploitation
 - Absence de rendement garanti

Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2019, les parts de catégorie E en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») du FNB ont affiché un rendement de 11,32 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. Les parts de catégorie E en dollars américains (les « parts en \$ US ») du FNB ont dégagé un rendement de 16,05 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. Les parts de catégorie E en \$ US ne constituent pas une catégorie de parts distincte du FNB; elles correspondent plutôt à la valeur en dollars américains des parts de catégorie E en \$ CA au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain à la date du jour.

En comparaison, l'indice KBW NASDAQ Global Bank Net Total Return (l'« indice »), lequel est un indice équipondéré qui suit le rendement de 27 banques de 11 pays différents, a dégagé un rendement de 2,81 %, en dollars canadiens, pour la période, sur la base du rendement total (6,98 % en dollars américains). L'indice MSCI Monde, lequel est un indice boursier général qui regroupe plus de 1 600 titres à moyenne et à grande capitalisation sur 23 marchés développés à l'échelle mondiale, a produit un rendement de 12,42 %, en dollars canadiens, pour la période, sur la base du rendement total (16,98 % en dollars américains).

Revue du marché mondial et du secteur bancaire

L'année a débuté par un fort rebond des marchés boursiers mondiaux et des titres des banques, qui a contrasté avec la liquidation du quatrième trimestre de 2018. La Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a dissipé les perspectives de nouvelles hausses des taux d'intérêt, ce qui avait contribué à la liquidation survenue à la fin de 2018, et formulé des commentaires de plus en plus pacifistes au cours du premier semestre de 2019. La conjoncture économique est demeurée favorable, vu les indications de forte croissance du produit intérieur brut (PIB), ce qui a contribué à alimenter la reprise des marchés en général. Même si le contexte économique moins incertain a propulsé les actions des banques au début de l'année, les perspectives plus nuancées pour la politique monétaire ont déteint sur le moral des investisseurs.

Au Canada, les actions des banques ont rebondi, les parties prenantes s'attendant à une politique monétaire plus accommodante qui devrait soutenir globalement le marché du logement et la croissance économique.

En Europe, des indicateurs économiques peu optimistes comme la faible croissance du produit intérieur brut (PIB) et la baisse de l'inflation prévue, ont fait en sorte que les banques européennes ont moins bien tiré leur épingle du jeu que leurs homologues des autres régions du monde au premier semestre de 2019. L'incertitude politique, particulièrement en ce qui concerne les négociations du Brexit au Royaume-Uni, a également eu un effet négatif sur les marchés boursiers européens.

Les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, et leurs répercussions à l'échelle mondiale, ont régulièrement refroidi l'enthousiasme des investisseurs; les négociations entre les deux pays ont souvent été erratiques et ont créé un certain nombre d'obstacles tarifaires. Prenant un virage assez prononcé par rapport au quatrième trimestre de 2018, les banques centrales asiatiques ont suivi les tendances mondiales et sont devenues plus prudentes au premier semestre de



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

2019, ce qui a donné lieu à des prévisions de baisse des taux au deuxième semestre de l'exercice. En Inde, la reconduction du gouvernement en place a été bien accueillie et les banques indiennes se sont classées parmi les plus performantes dans le monde.

Les banques australiennes ont également figuré dans le peloton de tête, divers facteurs soutenant leurs actions, notamment : une plus grande clarté de la réglementation, les conclusions de la commission royale n'ayant été accompagnées que de recommandations essentiellement sans conséquences, la réélection du gouvernement en place favorable au milieu des affaires et l'assouplissement, par l'Australian Prudential Regulation Authority, des règles encadrant le remboursement des emprunts hypothécaires.

Revue du portefeuille

Le FNB investit dans des titres bancaires du monde entier dont les perspectives à long terme de croissance des bénéfices sont bonnes et qui versent des dividendes intéressants. Le FNB a détenu entre 40 et 60 positions au premier semestre de 2019. Au début de la période, la répartition géographique était la suivante : environ 50 % de la valeur liquidative était investie en Amérique du Nord, 30 %, en Europe et le reste, dans des banques situées ailleurs dans le monde. Au cours du premier semestre de 2019, la valeur investie en Europe a été réduite de moitié, en faveur de banques situées aux États-Unis, en Inde, en Australie et ailleurs dans le monde.

Le rendement pour le premier semestre de 2019 est essentiellement attribuable à cette diversification géographique et à la sélection de titres. La réduction des placements du FNB en Europe a favorisé la performance du FNB par rapport à l'indice. Au premier trimestre de l'exercice, le bénéfice par action pondéré en fonction du portefeuille a enregistré une hausse substantielle de 12 % sur douze mois, hausse qui a été soutenue par d'excellents résultats dans presque toutes les régions, notamment aux États-Unis, en Inde, à Singapour, en Norvège et en Autriche. Une croissance soutenue du PIB (qui devrait être de +3 % cette année) et une politique accommodante de la banque centrale sont les fondements d'un contexte macroéconomique favorable aux banques mondiales.

Après un départ en force en début d'année, les actions des banques américaines se sont quelque peu essouffées au deuxième trimestre de 2019 en raison de l'incertitude entourant l'évolution des taux d'intérêt aux États-Unis, en particulier depuis que les commentaires de la Fed sont devenus plus nuancés. Le gestionnaire est d'avis que la tendance récente au regroupement des banques américaines continuera de soutenir le cours des actions, en particulier celles des banques à petite et moyenne capitalisation.

Sur les marchés émergents (environ 10 % de la valeur liquidative du FNB), l'exposition limitée aux banques indiennes qui connaissent un retour à la normale du crédit (et une diminution des provisions pour pertes sur prêts) et la réélection du gouvernement actuel, a produit des gains significatifs.

Le gestionnaire peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité des placements du FNB libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. À la fin de juin, près de 40 % de l'exposition aux devises du FNB était couverte. Par ailleurs, les couvertures du dollar américain ont été rétablies au premier semestre de 2019 pour la première fois depuis le début de 2018, le dollar américain s'étant fortement apprécié par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire a aussi maintenu ses couvertures visant la livre sterling, l'incertitude entourant le Brexit continuant d'accroître le risque. Dans l'ensemble, la couverture de change a produit un modeste résultat positif pour le FNB au premier semestre de 2019.

Perspectives

Le gestionnaire estime que les tendances en ce qui a trait à la croissance vigoureuse de l'économie, aux principaux marchés de placements, aux politiques budgétaires et monétaires constructives, à la flexibilité et à la réglementation,



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

de même que les valorisations qui sont près de leur plus bas niveau en plusieurs années, créent un contexte positif pour les titres bancaires dans le monde. Le FNB continue de privilégier les banques qui affichent une plus forte croissance des bénéficiaires et les régions qui affichent une plus forte croissance du PIB, avec un penchant pour les pays dont la banque centrale dispose d'une marge de manœuvre. Le gestionnaire estime que le portefeuille diversifié du FNB, tant sur le plan des régions que des positions, lui confère un profil risque-rendement intéressant.

Pour d'autres commentaires sur le secteur financier international, veuillez consulter la rubrique « Insights » sur le site Web du gestionnaire, à l'adresse <http://hamiltonetfs.com/insights-commentary/>.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2019, le FNB a généré un résultat global brut de 7 160 742 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 1 227 898 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2018. Le FNB a engagé des frais de gestion et engagé des charges d'exploitation totalisant 499 997 \$ (838 870 \$ en 2018), dont une tranche de 3 168 \$ (14 900 \$ en 2018) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire. Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 334 386 \$ (759 463 \$ en 2018) aux porteurs de parts.

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-dessous, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Changement de dénomination du FNB

Après la clôture de la période, le FNB a été renommé FNB Banques mondiales Hamilton (auparavant FNB Banques mondiales Hamilton Capital) avec prise d'effet le 7 août 2019. Le changement de dénomination n'a donné lieu à aucun changement aux objectifs et stratégies de placement du FNB.

Incidence éventuelle des propositions législatives fiscales

Selon une modification proposée à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) contenue dans des propositions législatives fiscales publiées le 30 juillet 2019, si elles étaient adoptées telles que proposées, à compter de sa prochaine année d'imposition, le FNB, s'il continue d'être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux fins de l'impôt tout au long de l'année, n'aurait pas le droit de demander une déduction dans le calcul de son revenu pour les montants de revenu qui sont attribués aux porteurs de parts qui rachètent leurs parts. De plus, à compter de sa première année d'imposition commençant le 20 mars 2020 ou après cette date, le FNB serait limité dans sa capacité de demander une déduction dans le calcul de son revenu pour les montants de gains en capital qui sont attribués aux porteurs de parts qui rachètent leurs parts.



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le gestionnaire a retenu les services de Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (l'« administrateur »), 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 pour que celui-ci l'aide à l'égard de certains aspects de l'administration quotidienne du FNB.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 9) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 22 janvier 2016. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2019	2018	2017	2016
Actif net à l'ouverture de la période	18,28	21,98	20,23	16,00 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation				
Total des revenus	0,33	0,62	0,60	0,55
Total des charges	(0,17)	(0,36)	(0,35)	(0,34)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	(1,02)	(0,53)	1,02	0,75
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	3,17	(3,49)	0,85	3,98
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	2,31	(3,76)	2,12	4,94
Distributions				
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,13)	(0,27)	(0,22)	(0,12)
À partir des dividendes	–	(0,03)	(0,03)	(0,02)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	(0,68)	(0,37)
Remboursement de capital	–	(0,01)	–	–
Total des distributions³⁾	(0,13)	(0,31)	(0,93)	(0,51)
Actif net à la clôture de la période (parts en \$ CA)⁴⁾	20,21	18,28	21,98	20,23 \$
Actif net à la clôture de la période (parts en \$ US)¹⁾⁴⁾	15,43	13,39	17,49	– \$

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes).

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période¹⁾	2019	2018	2017	2016
Total de la valeur liquidative (en milliers)	41 379	64 376	57 092	18 649 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	2 047	3 522	2 597	922
Ratio des frais de gestion ²⁾	1,18 %	1,15 %	1,02 %	1,00 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	1,19 %	1,16 %	1,29 %	2,49 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,20 %	0,20 %	0,36 %	0,77 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	12,95 %	53,79 %	53,89 %	82,74 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (parts en \$ CA)	20,21	18,28	21,98	20,23 \$
Cours de clôture (part \$ CA)	20,21	18,30	22,06	20,29 \$
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (parts en \$ US)	15,43	13,39	17,49	– \$
Cours de clôture (part \$ US)	15,44	13,39	17,55	– \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2019 et aux 31 décembre des exercices présentés.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.



Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
10 %	89 %	1 %

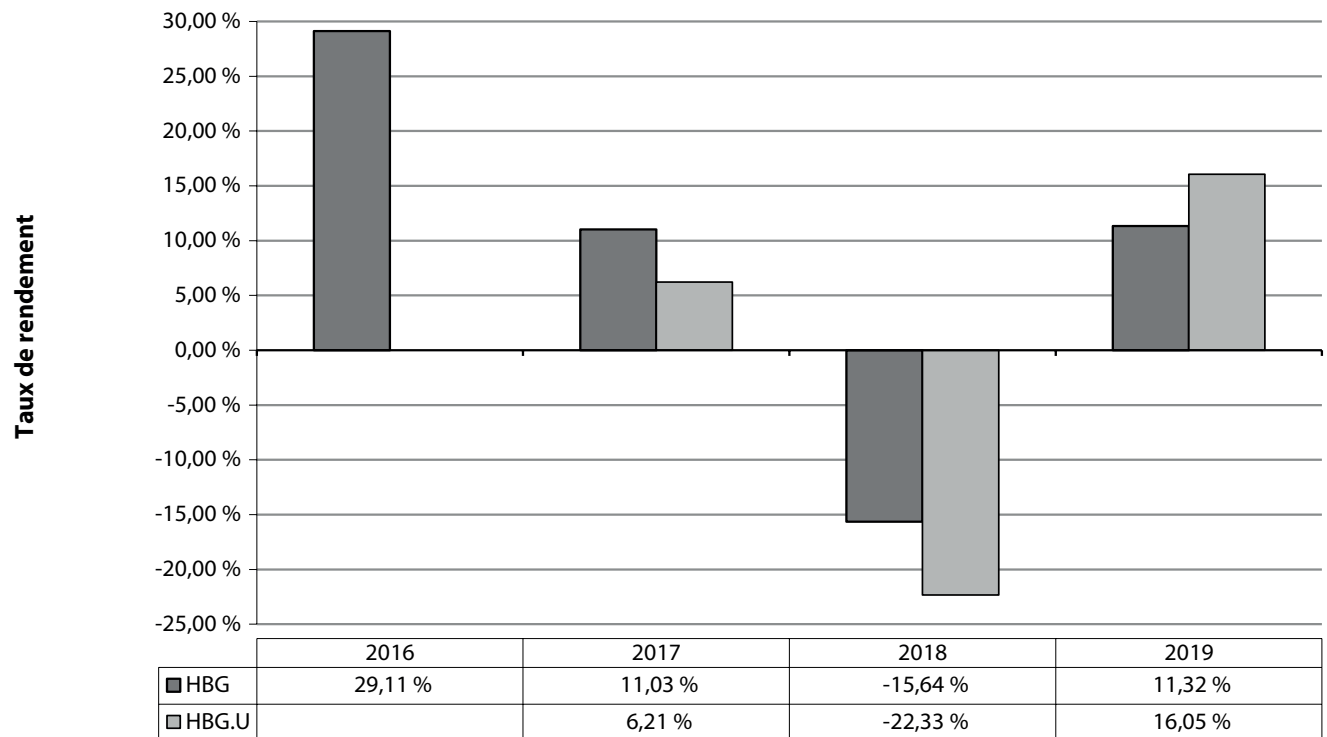


Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 22 janvier 2016. Les parts de catégorie E du FNB ont commencé à être négociées en dollars américains le 15 août 2017.



Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2019

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions américaines	22 877 822 \$	55,29 %
Actions mondiales	15 928 085	38,49 %
Actions canadiennes	2 113 314	5,11 %
Contrat à terme - couverture des devises*	79 579	0,19 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260 146	0,63 %
Autres actifs, moins les passifs	119 978	0,29 %
	41 378 924 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Services financiers	40 919 221 \$	98,89 %
Contrat à terme - couverture des devises*	79 579	0,19 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260 146	0,63 %
Autres actifs, moins les passifs	119 978	0,29 %
	41 378 924 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

**Sommaire du portefeuille de placements** (suite)

Au 30 juin 2019

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
SVB Financial Group	3,13 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	3,09 %
Synovus Financial Corp.	3,07 %
DBS Group Holdings Ltd.	3,01 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,99 %
CenterState Banks Corp.	2,97 %
HSBC Holdings PLC	2,96 %
Western Alliance Bancorp	2,96 %
IBERIABANK Corp.	2,90 %
Axis Bank Ltd., CIAE, nom.	2,83 %
Chemical Financial Corp.	2,75 %
KeyCorp	2,61 %
PacWest Bancorp	2,47 %
JPMorgan Chase & Co.	2,44 %
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	2,42 %
Banco Santander Chile, CAAE	2,35 %
Citigroup Inc.	2,30 %
Industrial and Commercial Bank of China	2,27 %
First Horizon National Corp.	2,24 %
East West Bancorp Inc.	2,21 %
F.N.B. Corp.	2,15 %
ICICI Bank Ltd., CAAE	2,12 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,12 %
Home Bancshares Inc.	2,11 %
M&T Bank Corp.	2,10 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7 ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.



RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Banques mondiales Hamilton (*auparavant FNB Banques mondiales Hamilton Capital*) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Robert Wessel
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.

Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Les auditeurs du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

Les auditeurs indépendants du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

**États de la situation financière** (non audité)

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018

	2019	2018
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260 146 \$	132 541 \$
Placements	40 919 221	64 469 486
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	288 320	141 968
Actifs dérivés (note 3)	82 917	–
Total des actifs	41 550 604	64 743 995
Passifs		
Frais de gestion à payer	31 263	54 585
Frais d'exploitation à payer	4 009	8 837
Distribution à payer	133 070	228 938
Passifs dérivés (note 3)	3 338	75 491
Total des passifs	171 680	367 851
Total de l'actif net (note 2)	41 378 924 \$	64 376 144 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	2 047 227	3 522 124
Total de l'actif net par part (parts en \$ CA) (note 1)	20,21 \$	18,28 \$
Total de l'actif net par part (parts en \$ US) (note 1)	15,43 \$	13,39 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

Robert Wessel
AdministrateurJennifer Mersereau
Administratrice

**États du résultat global** (non audité)

PPour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018

	2019	2018
Produits		
Revenu de dividendes	954 915 \$	1 641 143 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	9	-
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	3 536	2 857
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(2 924 405)	1 123 248
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(16 023)	10 446
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	9 148 458	(1 558 186)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(5 748)	8 390
	7 160 742	1 227 898
Charges (note 9)		
Frais de gestion	267 521	426 431
Honoraires d'audit	8 953	22 187
Honoraires du comité d'examen indépendant	2 060	2 793
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	34 079	40 253
Honoraires juridiques	957	38 989
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	10 584	7 792
Frais d'administration	14 264	15 115
Coûts de transaction	57 088	102 311
Retenues fiscales	103 775	182 399
Autres charges	716	600
	499 997	838 870
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(3 168)	(14 900)
	496 829	823 970
Augmentation de l'actif net pour la période	6 663 913 \$	403 928 \$
Augmentation de l'actif net par part	2,31 \$	0,10 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États de l'évolution de la situation financière** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018

	2019	2018
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	64 376 144 \$	57 091 980 \$
Augmentation de l'actif net	6 663 913	403 928
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	–	48 094 699
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(29 328 769)	(4 606 212)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	2 022	1 582
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(334 386)	(759 463)
Total de l'actif net à la clôture de la période	41 378 924 \$	100 226 514 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États des flux de trésorerie** (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net pour la période	6 663 913 \$	403 928 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte nette (profit net) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	2 924 405	(1 123 248)
Profit net réalisé sur les contrats de change à terme	720 512	35 480
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements et des dérivés	(9 148 458)	1 558 186
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente de change	541	(522)
Achat de placements	(7 264 579)	(52 128 347)
Produit de la vente de placements	36 163 315	9 334 512
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(146 352)	(353 751)
Charges à payer	(28 150)	43 900
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	29 885 147	(42 229 862)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	–	48 094 699
Montant versé au rachat de parts	(29 328 769)	(4 606 212)
Distributions versées aux porteurs de parts	(428 232)	(761 693)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(29 757 001)	42 726 794
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	128 146	496 932
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(541)	522
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	132 541	858 856
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	260 146 \$	1 356 310 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	9 \$	– \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	704 788 \$	1 104 993 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Tableau des placements** (non audité)

Au 30 juin 2019

Titre	Actions / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS AMÉRICAINES (55,29 %)			
Services financiers (55,29 %)			
Centerstate Banks Corp.	40 800	1 254 824 \$	1 230 485 \$
Chemical Financial Corp.	21 100	1 417 756	1 135 931
Citigroup Inc.	10 400	902 978	953 761
Citizens Financial Group Inc.	11 600	606 491	537 146
Comerica Inc.	4 600	452 136	437 578
ConnectOne Bancorp Inc.	8 400	284 992	249 265
East West Bancorp Inc.	14 900	1 114 232	912 590
F.N.B. Corp.	57 600	1 048 116	887 812
Fifth Third Bancorp	17 900	611 808	654 002
First Horizon National Corp.	47 500	1 174 382	928 700
First Republic Bank	4 700	571 380	601 025
Home Bancshares Inc.	34 700	995 925	875 201
Huntington Bancshares Inc.	42 290	754 337	765 364
IBERIABANK Corp.	12 100	1 235 959	1 201 885
Independent Bank Group Inc.	10 700	936 102	770 110
JPMorgan Chase & Co.	6 900	914 000	1 010 213
KeyCorp	46 470	1 137 192	1 080 173
M&T Bank Corp.	3 900	872 963	868 589
PacWest Bancorp	20 110	1 266 944	1 022 590
Sandy Spring Bancorp Inc.	10 900	557 564	497 880
Signature Bank	2 300	401 500	363 966
Sterling Bancorp	28 200	890 423	785 856
SVB Financial Group	4 400	1 010 206	1 294 092
Synovus Financial Corp.	27 690	1 701 504	1 269 150
United Community Banks Inc.	21 300	774 220	796 636
Western Alliance Bancorp	20 900	1 358 740	1 223 968
Zions Bancorporation NA	8 700	520 525	523 854
		<u>24 767 199</u>	<u>22 877 822</u>
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		24 767 199	22 877 822
ACTIONS MONDIALES (38,49 %)			
Inde (8,04 %)			
Axis Bank Ltd., CIAE, nom.	15 340	799 165	1 169 151
HDFC Bank Ltd., CAAE	7 500	868 237	1 277 204
ICICI Bank Ltd., CAAE	53 320	601 434	879 099
		<u>2 268 836</u>	<u>3 325 454</u>

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2019

Titre	Actions / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Australie (4,49 %)			
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	38 600	943 471	1 001 107
National Australia Bank Ltd.	34 900	850 797	857 338
		<u>1 794 268</u>	<u>1 858 445</u>
Chine (3,54 %)			
Agricultural Bank of China Ltd.	955 200	602 779	523 623
Industrial and Commercial Bank of China, cat. H	984 100	932 527	940 352
		<u>1 535 306</u>	<u>1 463 975</u>
Singapour (3,01 %)			
DBS Group Holdings Ltd.	49 600	1 310 074	1 246 266
Royaume-Uni (2,96 %)			
HSBC Holdings PLC	112 300	1 303 828	1 226 839
Espagne (2,58 %)			
Banco Santander SA	94 435	617 585	573 809
Bankinter SA	54 600	559 989	492 541
		<u>1 177 574</u>	<u>1 066 350</u>
Japon (2,54 %)			
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	84 900	724 595	527 984
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	11 300	583 936	522 384
		<u>1 308 531</u>	<u>1 050 368</u>
Chili (2,35 %)			
Banco Santander Chile, CAAE	24 800	892 489	971 707
Norvège (2,32 %)			
DNB ASA	14 000	333 712	341 079
Norwegian Finans Holding ASA	64 900	912 823	617 713
		<u>1 246 535</u>	<u>958 792</u>
Portugal (2,04 %)			
Banco Comercial Portugues	2 081 800	842 054	842 886
Suisse (1,69 %)			
Credit Suisse Group AG, nom.	44 700	1 017 161	701 879
Autriche (1,19 %)			
Erste Group Bank AG	10 100	505 395	490 899

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2019

Titre	Actions / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Pays-Bas (1,03 %)			
ING Groep NV	28 200	560 855	428 154
Russie (0,71 %)			
Sberbank of Russia PJSC, CAAE	14 700	265 658	296 071
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		16 028 564	15 928 085
ACTIONS CANADIENNES (5,11 %)			
Services financiers (5,11 %)			
La Banque de Nouvelle-Écosse	17 600	1 389 819	1 237 984
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8 500	983 781	875 330
		2 373 600	2 113 314
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		2 373 600	2 113 314
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,19 %)			
Contrats de change à terme (0,19 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 6 708 999 \$ CA pour 5 100 000 \$ US échéant le 30 août 2019		–	38 094
Contrat de change à terme visant l'achat de 2 739 653 \$ CA pour 1 820 000 € échéant le 30 août 2019		–	19 637
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 075 595 \$ CA pour 87 000 000 ¥ échéant le 30 août 2019		–	15 418
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 225 766 \$ CA pour 730 000 £ échéant le 30 août 2019		–	9 768
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 928 737 \$ CA pour 2 100 000 \$ AU échéant le 30 août 2019		–	(3 338)
		–	79 579
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		–	79 579
Coûts de transaction		(49 730)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,08 %)		43 119 633 \$	40 998 800 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,63 %)			260 146
Autres actifs, moins les passifs (0,29 %)			119 978
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			41 378 924 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité)

30 juin 2019

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Banques mondiales Hamilton (*auparavant FNB Banques mondiales Hamilton Capital*) (« HBG » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 15 janvier 2016. Le FNB a commencé ses activités le 22 janvier 2016. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») et en dollars américains (les « parts en \$ US ») sous les symboles HBG et HBG.U, respectivement. Les parts en \$ US ne constituent pas une catégorie distincte de parts du FNB; elles représentent la valeur en dollars américains des parts de catégorie E en \$ CA au taux de change \$ CA/\$ US en vigueur. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HBG est de tenter d'obtenir un rendement global à long terme qui consiste en une plus-value du capital à long terme et en un revenu de dividendes régulier à partir d'un portefeuille géré activement et composé principalement de titres de participation de banques et d'autres institutions de dépôt situées dans divers pays.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

Changement de dénomination du FNB

Après la clôture de la période, le FNB a été renommé FNB Banques mondiales Hamilton (*auparavant FNB Banques mondiales Hamilton Capital*) avec prise d'effet le 7 août 2019. Le changement de dénomination n'a donné lieu à aucun changement aux objectifs et stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT***i) Déclaration de conformité***

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 12 août 2019.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers**i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement**

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : « évalué au coût amorti », « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « à la juste valeur par le biais du résultat net ». L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres du capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- Actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- Passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- Passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.



Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2019

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse de la façon dont ils sont gérés figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux qui suivent indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

30 juin 2019	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	1 938	(1 932)	6	-
Livre sterling	1 243	(1 216)	27	-
Couronne danoise	19	-	19	-
Euro	2 840	(2 720)	120	1
Dollar de Hong Kong	1 535	-	1 535	15
Yen japonais	1 078	(1 060)	18	-
Couronne norvégienne	971	-	971	10
Dollar de Singapour	1 261	-	1 261	13
Franc suisse	703	-	703	7
Dollar américain	27 539	(6 671)	20 868	209
Total	39 127	(13 599)	25 528	255
En pourcentage de la valeur liquidative	94,6 %	-32,9 %	61,7 %	0,6 %

31 décembre 2018	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	2 703	-	2 703	27
Livre sterling	1 579	(1 725)	(146)	(1)
Couronne danoise	20	-	20	-
Euro	11 528	(11 300)	228	2
Dollar de Hong Kong	1 471	-	1 471	15
Yen japonais	1 749	(1 762)	(13)	-
Couronne norvégienne	2 895	-	2 895	29
Dollar de Singapour	1 992	-	1 992	20
Franc suisse	1 889	-	1 889	19
Dollar américain	36 217	-	36 217	362
Total	62 043	(14 787)	47 256	473
En pourcentage de la valeur liquidative	96,4 %	-23,0 %	73,4 %	0,7 %

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a imposé des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2019	31 décembre 2018
Indice MSCI Monde	290 865 \$	457 855 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et en prenant des garanties.

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2019 et du 31 décembre 2018 :

	30 juin 2019			31 décembre 2018		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Actions	40 919 221	–	–	64 469 486	–	–
Contrats de change à terme	–	82 917	–	–	–	–
Total des actifs financiers	40 919 221	82 917	–	64 469 486	–	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	(3 338)	–	–	(75 491)	–
Total des passifs financiers	–	(3 338)	–	–	(75 491)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	40 919 221	79 579	–	64 469 486	(75 491)	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2019 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

(le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres prêtés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2019	4 670 631 \$	4 918 287 \$
31 décembre 2018	6 644 515 \$	6 982 028 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2019	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2018	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	5 455 \$		5 554 \$	
Retenues fiscales	(18)	0,33 %	(1 159)	20,87 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(1 901)	34,85 %	(1 538)	27,69 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	3 536 \$	64,82 %	2 857 \$	51,44 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB, au comptant à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 16 h (heure de l'Est) le jour ouvrable précédant la date d'évaluation.

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2019	3 522 124	103	(1 475 000)	2 047 227	2 890 150
2018	2 596 966	2 100 071	(200 000)	4 497 037	3 993 700

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

9. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018 sont les suivants :

Périodes closes les	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2019	57 088 \$	21 700 \$	néant \$
30 juin 2018	102 311 \$	26 600 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2018, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
58 028 \$	–	–

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

30 juin 2019

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau suivant présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2019	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	82 917	–	82 917	(3 338)	–	79 579
Passifs dérivés	(3 338)	–	(3 338)	3 338	–	–

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2018	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	–	–	–	–	–	–
Passifs dérivés	(75 491)	–	(75 491)	–	–	(75 491)

14. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Certaines informations figurant dans les états financiers comparatifs ou dans les notes afférentes aux états financiers de 2018 ont été reclassées pour qu'elles soient conformes à la présentation des états financiers adoptée pour 2019.

Gestionnaire
Hamilton Capital Partners Inc.
55, rue York, bureau 1202
Toronto (Ontario)
M5J 1R7
Tél. : 416-941-9888
www.hamiltonetfs.com

Auditeurs
KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario)
M5H 2S5

Dépositaire
Société de fiducie CIBC Mellon Trust
1, rue York, bureau 900
Toronto (Ontario)
M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts
Fiducie TSX
100, rue Adelaide Ouest, bureau 301
Toronto (Ontario)
M5H 4H1



HBG
FNB BANQUES
MONDIALES
HAMILTON

Hamilton Capital Partners Inc. | 55, rue York, bureau 1202 | Toronto (Ontario) M5J 1R7

416.941.9888 | www.hamiltonetfs.com